

Compétitivité et emploi

FEDER

Fonds Européen pour le Développement Régional

Présentation générale

1 objectif

- La compétitivité régionale et l'emploi

2 fonds

- FEDER - Fonds européen de développement régional
- FSE - Fonds social européen

Le FEDER

Les gestionnaires

- Le SGAR - La Préfecture de Région
- Le Conseil Régional Midi-Pyrénées

Selon le principe de la coprésidence

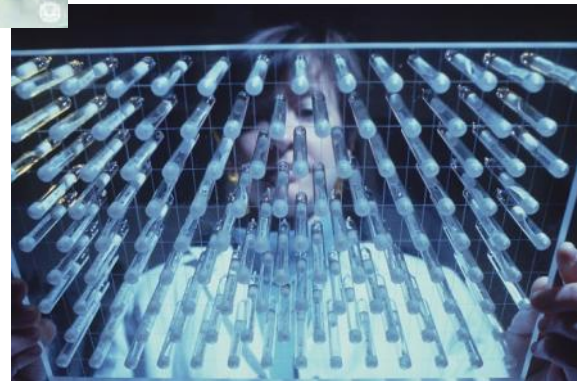
430 millions d'euros de FEDER pour la
compétitivité régionale et l'emploi

Une **stratégie en 6 axes** prioritaires

Axe 1 - Innovation - Recherche



100 millions d'euros



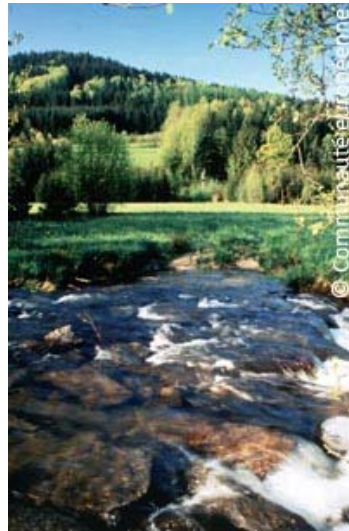
Axe 2 - Compétitivité des entreprises



120 millions d'euros



Axe 3 - Environnement



82 millions d'euros



Axe 4 – Massif des Pyrénées



19 millions d'euros

Axe 5 - Accessibilité : transports et TIC



64 millions d'euros



Axe 6 - Projets urbains

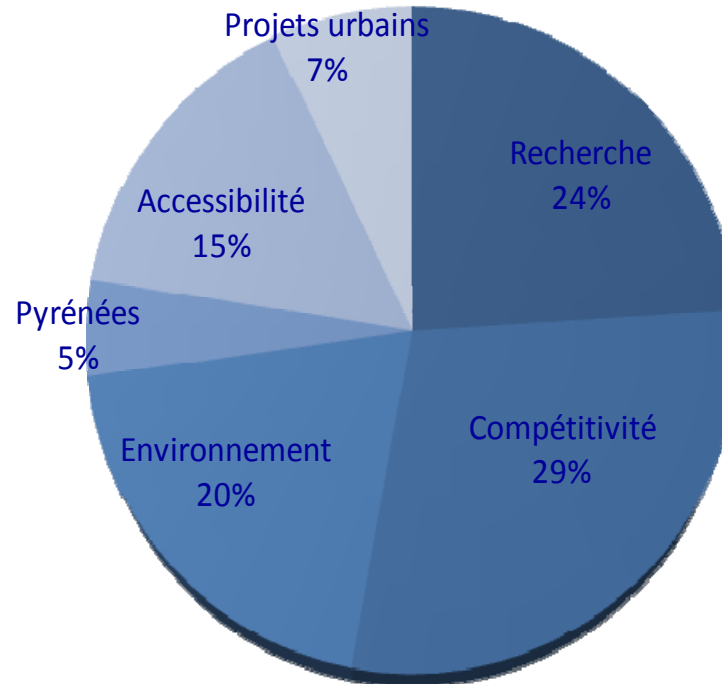


30 millions d'euros



430 millions d'euros

Répartition par axe



Le taux de cofinancement

Le taux de cofinancement du FEDER peut varier de **26 % à 50 % environ** selon le projet et selon le type de bénéficiaire.

Plusieurs règles financières doivent être respectées lors du montage du plan de financement, par exemple :

- le montant minimum de sollicitation de fonds fixé à 3 000 € sur certaines actions
- le taux de 80% de cumul d'aides publiques possible pour les collectivités

Récapitulatif

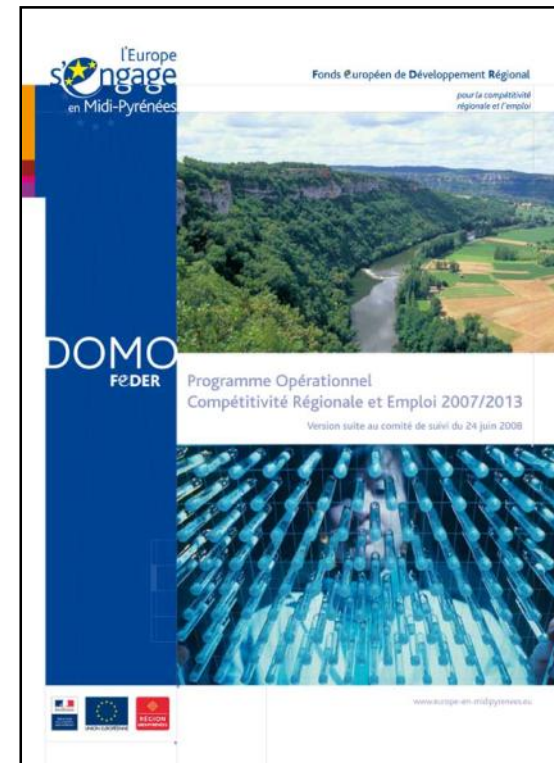
Axes	Montants FEDER par axe	Taux moyen de cofinancement FEDER
1 – Recherche	100 M€	40 %
2 – Compétitivité	120 M€	26.43 %
3 – Environnement	82.89 M€	38.41 %
4 - Massif des Pyrénées	19.16 M€	40.63 %
5 - Accessibilité (transport et TIC)	64 M€	48 %
6 - Projets urbains	30 M€	50 %

1 projet européen c'est ...

- 1 maître d'ouvrage
- 1 plan de financement
- 1 période de réalisation
- 1 action extraordinaire !

Le document de référence

- Le DOMO
DOocument de
Mise en **Œ**uvre



Par axe et par mesure, vous trouverez dans le DOMO

- La présentation de la mesure
- La description des actions éligibles
- Les critères de sélection
- Les bénéficiaires éligibles
- Les dépenses éligibles
- Le taux de cofinancement pour chaque action
- Les indicateurs
- Le service responsable
- ...

AXE I, Mesure 1

Le soutien aux projets de recherche et développement s'appuyant sur une approche partenariale entre les entreprises et les laboratoires, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité

ଭାରସିଦ୍ଧ

Axe I : Renforcer le potentiel de recherche des pôles de compétitivité, des filières d'excellence et moderniser les structures d'enseignement supérieur qui s'y rattachent

Mesure 1 : Soutien aux projets de recherche et développement s'appuyant sur une approche partenariale entre les entreprises et les laboratoires, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité

ଭାରସିଦ୍ଧ

1. La présentation de la mesure

1.1 La motivation et les objectifs

- soutenir les efforts de recherche et de développement des entreprises, menés en collaboration avec les laboratoires publics, les organismes de recherche ou les centres de recherche universitaires, au profit d'une interdisciplinarité renforcée, de la finalisation des recherches et de leur lien avec leur valorisation économique
- développer et renforcer les collaborations et les projets structurants entre entreprises et centres de recherche dans le cadre des pôles de compétitivité

1.2 La description

Actions

Investissements matériels et immatériels :

- les investissements matériels et immatériels liés au développement de projets de recherche collaboratifs publics-privés, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité,
- les investissements matériels et immatériels destinés à renforcer les capacités de recherche industrielle ou de développement expérimental, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité.

Projets de recherche collaboratifs :

- les projets de recherche collaboratifs labellisés ou agréés par des entités telles que les pôles de compétitivité, les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) ou Réseaux Thématiques de Recherche et de Soins (RTRS), les fondations de recherche. Ces projets pourront être au stade de la recherche fondamentale, de la recherche industrielle ou du développement expérimental. Ces projets pourront notamment viser la conception et/ou la mise en œuvre de nouvelles technologies relatives au développement durable.

Projets qui vont bénéficier du FEDER en Ariège

Exemples :

- Sur l'Axe 3, mesure 1, sous-mesure 2 : la **Commune de Pamiers** pourra bénéficier de **103 617 €** pour l'installation d'une chaufferie bois dans la quartier Chandeleat.
- Sur l'Axe 4, mesure 1, sous-mesure 1 : la **Commune d'Ax-les-Thermes** a vu sa sollicitation de FEDER de **63 526 €** programmée pour l'équipement et l'aménagement intérieur ; l'accueil, le confort et la mise en scène de son centre thermoludique.
- Sur l'Axe 4 , mesure 2, sous-mesure 1 : l'action d'Extension et de restauration du site pastoral d'Espugues porté par la **Commune de Bethmale** a été validé par le Comité de Programmation FEDER pour un montant de **82 656 €**

Ces dossiers sont en cours de réalisation et le versement du FEDER au Maître d'ouvrage dépendra de leur déroulement.

Votre contact

pour vous accompagner pendant la phase
de montage de votre dossier

Au SGAR - Préfecture de Région

Mathilde GRANDVAL/05 34 45 33 14

mathilde.grandval@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

Dans l'Ariège - Préfecture de département

Françoise ABRIAL / 05 61 02 10 87

francoise.abrial@ariege.pref.gouv.fr

Patricia FANTON / 05 61 02 10 76

patricia.fanton@ariege.pref.gouv.fr

Les documents à télécharger

- Le PO - Programme Opérationnel
- Le DOMO - DOcument de Mise en Œuvre
- Le dossier de demande de subvention

sont disponibles sur le site
des programmes européens
en Midi-Pyrénées

www.europe-en-midipyrenees.eu

Merci de votre attention